



Réunion du 29 Avril 2011

Présentes

Marielle NOBLET (Déléguée UFOLEP)
Marie Christine CHARTRAIN (Référente UFOLEP)

Membres de la commission présents

Yves AURAT – Cédric DURAND – Gilles JACQUET - Dominique GUILLAUMAT – Maurice RAT - Jean Pierre RECKINGER – Patrick SOULET – Daniel TOUZARD - Fabien TROUVE – Michel VARANNES- Bernard VIGNEAU - Dominique VILLADIER

Excusés

Yvette GUENARD - Claude GUENARD (Président du CD UFOLEP)
Denis CHAMBRE

Absent

Guillaume DECROIX

Changement de catégorie (1)

De 1^{ère} CAT en 2^{ème} CAT :
VIGNEAU Bernard (UC FOECY)

De 2^{ème} CAT en 3^{ème} CAT:
LAZARE Dominique (CC CHATEAUMEILLANT)

De 3^{ème} CAT en GS:
DALLOIS Tony (EC VIERZON)
BENARD Thierry (UC MEHUN)
DEROUET Claude (UC GUERCHOISE)
MARTINAT Roland (VSC AVORD)
HUHU Pascal (ASLD SAINT DOULCHARD)

Attention : les cycloportifs descendus seront remontés d'office s'ils obtiennent une place dans les 5 premiers dans les trois mois de compétition suivant la descente.

Les demandes de descente concernant Didier PIBERNE (TEAM VELO BOURGES), Frédéric Bernard (SLD FUSSY) et LACOMBE Dominique (LOCO SPORT VIERZON) ont été rejetées par la commission.

Les demandes concernant Jean Marie BUSATO, Bernard GORIN ne sont pas recevables car, à ce jour, ces personnes ne sont pas détentrices d'une licence UFOLEP.

Fonctionnement de la commission Départementale et points de règlement :

- Tous les cycloportifs de 1^{ère} Catégorie sont limités à 5 victoires par an dans le département du Cher (hors championnats et CLM). Ce point est applicable depuis le début de la saison 2011 et il sera précisé lors de la prochaine mise à jour qu'en cas de victoire supplémentaire dans le Cher, le cycloportif sera déclassé.
- Pour qu'une demande de descente soit recevable il faut que le cycloportif soit détenteur d'une licence UFOLEP et ait participé au minimum à 5 épreuves (cyclocross et route).
Ce point sera ajouté lors de la prochaine mise à jour.
- GS occasionnels
Cette catégorie est réservée aux cyclotouristes et vététistes licenciés UFOLEP souhaitant s'essayer au cycloport
Les cartons de GS occasionnels ne seront délivrés que pour 2 années maxi (sauf pour ceux qui ne participent qu'une fois par an).
Un maximum de 5 épreuves est autorisé dans la saison.
Après ils choisiront de demander une carte de 3ème catégorie ou de ne plus courir. En cas de victoire, une carte de 3ème catégorie leur sera délivrée d'office.
Ce point sera ajouté lors de la prochaine mise à jour.